

Le Président

**COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP
DU 7 DECEMBRE 2005.**

Lors de la réunion du 7 Décembre 2005, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Nouvelles saisines.

1 – Projet LGV Poitiers-Limoges.

La Commission nationale saisie de ce projet le 14 Octobre 2005 par le Ministre des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, a décidé qu'il devait faire l'objet d'un débat public qu'elle organisera elle-même.

Elle a en effet pris en considération :

- d'une part, l'importance des enjeux du projet en termes socio-économiques et en termes d'aménagement du territoire, tels qu'ils sont décrits dans le dossier de saisine, pour les régions Poitou-Charentes et Limousin mais aussi pour plusieurs départements des régions voisines et le fait qu'ainsi le projet présente un caractère d'intérêt national,
- d'autre part, l'étendue de la zone d'étude et la diversité des impacts possibles sur l'environnement selon les scénarios envisagés,

Mais la Commission a d'autre part relevé que le dossier ne comportait aucun élément permettant au public de connaître l'échéance possible de réalisation du projet, compte tenu notamment des contraintes financières ; elle a donc indiqué d'ores et déjà qu'elle ne pourrait considérer le dossier du débat, destiné à l'information du public, comme suffisamment complet pour lui permettre d'ouvrir le débat public que s'il comportait :

- les résultats des études en cours citées dans le dossier de saisine,
- des indications suffisamment précises sur le financement de l'ouvrage et le calendrier de sa réalisation.

Enfin la Commission nationale a désigné Mme Pierrette LARIVAILLE comme présidente de la commission particulière chargée d'animer ce débat public.

2 – Projet d'extension port de Granville.

La Commission nationale a été saisie de ce projet par le Président du Conseil Général de la Manche le 17 Novembre 2005.

Les caractéristiques de ce projet le situant parmi ceux qui font l'objet non d'une saisine obligatoire mais d'une saisine facultative, le maître d'ouvrage doit rendre publics les objectifs et caractéristiques essentielles du projet ; il peut alors, dans un délai de deux mois, saisir la Commission nationale du débat public. Or dans le cas présent, le projet avait été publié le 6 Mai 2005 ; la saisine du 17 Novembre était donc hors délai et la Commission nationale n'a pu que constater qu'elle était irrecevable.

Cependant, répondant à une demande du Président du Conseil Général, la Commission nationale du débat public apportera son appui et ses conseils méthodologiques au Conseil Général de la Manche pour l'organisation par celui-ci d'un débat public local sur le projet.

II – Calendrier d'un nouveau débat public.

Projet d'extension du tramway des Maréchaux.

M. Hubert BLANC, Président de la Commission particulière, expose le travail de préparation fait depuis sa désignation puis présente le projet de dossier du débat adressé par le Maire de Paris. Sur sa proposition, et constatant que le projet est présenté dans la configuration pour laquelle le débat public a été décidé (extensions à l'Est et à l'Ouest, même si la réalisation de cette dernière n'est pas encore programmée), la Commission nationale du débat public considère que ce dossier est suffisamment complet pour être soumis au débat public et elle arrête le calendrier de ce débat public qui durera trois mois et demi du 30 Janvier au 15 Mai 2006.

Elle arrêtera le détail de ses modalités d'organisation lors de sa séance du 4 Janvier prochain.

III – Débats publics terminés.

1/ Projet de contournement Est de Rouen.

M. GACHELIN, Président de la commission particulière, a présenté les grandes lignes de son compte-rendu de ce débat public.

Il a évoqué à la fois les difficultés rencontrées initialement du fait de la réticence de certains à l'égard du principe même d'un débat public sur ce projet déjà bien avancé, les efforts de pédagogie faits par la commission particulière et en définitive la preuve apportée par le débat public de son utilité.

En effet, il a assuré une large information de la population (pour le lancement du débat plus de 200 000 documents ont été diffusés, touchant tous les foyers de la zone concernée ; la presse régionale et locale a rendu compte régulièrement du débat). Il a vu une participation très significative : plus de 2 200 personnes présentes aux quinze réunions publiques, 6 700 consultations du site Internet, 700 questions, pétitions recueillant 5 600 signatures, 25 contributions d'organismes divers publiées comme cahiers d'acteurs,...

Il a vu enfin une large expression sur tous les aspects du dossier. La très grande majorité de ceux qui sont intervenus affirment la nécessité d'un contournement. En revanche les opinions sont partagées en ce qui concerne le tracé à retenir : pour les grandes collectivités, pour une partie des communes, pour les milieux économiques,... il faut retenir le tracé proposé par le maître d'ouvrage et ne plus perdre de temps ; le Conseil régional et les conseils généraux de Seine-Maritime et de l'Eure ajoutent qu'il faut le prolonger par un barreau vers l'Eure pour assurer la continuité de la liaison A28 – A13.

En revanche ce tracé est contesté par certaines communes, par des associations et par des personnes habitant à proximité qui soulignent ses impacts environnementaux et demandent en général un tracé un peu plus éloigné. Presque tous demandent l'amélioration et le développement des transports collectifs.

M. GACHELIN et M. MANSILLON rendront publics le compte-rendu et le bilan de ce débat public lors d'une conférence de presse qu'il tiendront à Rouen le 16 Décembre prochain.

2/ Projet de liaison Grenoble-Sisteron.

M. RUEZ, président de la commission particulière, a présenté les grandes lignes de son compte-rendu.

Il a souligné que la pause du débat pendant l'été avait apparemment permis une maturation pendant cette période et que le public, s'étant approprié le débat public, avait participé beaucoup plus activement dans la deuxième phase du débat (fin Août – fin Octobre) ; la participation de la population a en effet été très large et très diversifiée.

Les vingt-quatre réunions publiques ont rassemblé environ 3 800 personnes, le site Internet a reçu 18 000 visites, environ 140 contributions ont été reçues,... . Il faut cependant signaler un échec : l'impossibilité, faute de réponses des cabinets d'études indépendants consultés, de réaliser une expertise complémentaire sur les modèles de prévision de trafics utilisés par les services de l'Equipement ; cela a été compensé par la tenue d'une réunion contradictoire sur le sujet.

L'unanimité s'est faite pour affirmer qu'il faut améliorer la liaison Grenoble-Sisteron et qu'il faut le faire vite. En revanche les opinions restent partagées sur la solution à retenir : aménagement des routes nationales existantes ou solution autoroutière, soit à l'Ouest par Lus la Croix Haute, soit par l'Est de Gap.

On retrouve un assez large consensus pour affirmer qu'en tout état de cause il faut améliorer les liaisons ferroviaires, voire les développer (avec la réalisation du tunnel du Montgenèvre). La nécessaire préservation de l'environnement et le problème du coût et du mode de financement des travaux ont justifié aussi un bon nombre d'intervention.

M. RUEZ et M. MANSILLON rendront publics le compte-rendu et le bilan de ce débat à l'occasion d'une conférence de presse qu'ils tiendront à Sisteron le 19 Décembre prochain.

IV – Débats publics en cours.

1/ Projet de centrale électronucléaire « tête de série EPR » à Flamanville.

M. MATHIEU, président de la commission particulière, décrit les réunions qui se sont tenues depuis le commencement du débat ; même lorsqu'il y a eu une manifestation des associations opposés au nucléaire, celles-ci n'ont pas perturbé les réunions. L'assistance aux réunions est moyenne, malgré les efforts d'information faits. M. MATHIEU rappelle l'expertise complémentaire décidée (étude comparative sur les modalités d'information du public sur les problèmes de sécurité des centrales nucléaires) et les travaux engagés par deux groupes (l'un sur l'accès à l'information, secret-défense et secret industriel, l'autre sur l'analyse des hypothèses de base pour l'évaluation des besoins d'électricité à l'horizon 2015).

2/ Projet de ligne THT « Cotentin-Maine ».

M. MANSILLON présente le compte-rendu établi par M. GIBLIN, président de la commission particulière.

Dès les premières réunions, le climat est apparu différent entre la Manche, où beaucoup d'acteurs semblent considérer la ligne THT comme la contrepartie inévitable du projet d'EPR à Flamanville, et les autres départements ; ainsi à Laval, la deuxième réunion a été largement perturbée ; les réunions suivantes ont été approfondies et attentives.

L'expertise complémentaire décidée sur les alternatives techniques va pouvoir commencer ces jours-ci, le cabinet d'études ayant été choisi. En revanche l'expertise demandée par une association sur les effets des champs électro-magnétiques sur la santé humaine n'apparaît pas pouvoir être décidée utilement, la question ayant déjà donné à de très nombreuses études sur le plan international ; mais la commission particulière a prévu la réponse adaptée en prévoyant une réunion thématique – et contradictoire – sur ce sujet (réunion reportée pour s'assurer de la présence d'experts internationaux).

3/ Options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue.

M. MERCADAL expose l'avancement du débat qui suscite une participation active et de grande qualité des experts, des interventions nombreuses et riches de l'assistance et une présence importante du grand public dans les régions les plus concernées, moins importante ailleurs.

Le débat, après l'établissement du compte-rendu provisoire, va arriver à sa dernière phase, celle de la synthèse ; la préparation des dernières réunions mérite donc une attention toute spéciale et la commission particulière préfère en réduire le nombre à deux : Dunkerque le 19 Décembre et Lyon le 13 Janvier.

4/ Projet de contournement routier de Nice.

M. MANSILLON expose le compte-rendu établi par M. COQUET, président de la commission particulière.

Ont déjà eu lieu cinq réunions publiques (qui ont rassemblé de 65 à 330 participants) et deux « ateliers », réunions thématiques approfondies ; le climat est courtois et constructif. La plupart des intervenants expriment la volonté de traiter non pas seulement d'un projet d'infrastructure mais plus globalement des problèmes de mobilité dans l'agglomération et le département ; une grande attention est donc portée au développement des transports collectifs.

M. COQUET a reçu deux demandes d'expertise complémentaire et la commission particulière du débat public propose de retenir celle, présentée par des élus et des associations, qui demande d'étudier, et de comparer aux trois solutions proposées par le maître d'ouvrage, une quatrième solution qui combinerait différemment les solutions 1 et 3 du dossier avec souterrain – tracé court à l'Ouest du Var et aménagement sur place à l'Est.

La Commission nationale du débat public retient la proposition et décide de faire procéder à cette expertise.

V – Débats en préparation.

1/ Projet ITER en Provence.

M. Patrick LEGRAND, président de la commission particulière, indique que la CPDP se réunit demain et après-demain pour étudier la dernière version du dossier du débat. Il prévoit de le présenter et de proposer le calendrier du débat public à la séance du 4 Janvier prochain.

2/ Problématique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien.

M. MARZOLF, président de la commission particulière, fait état de ses activités, notamment de la préparation de l'atelier citoyen qui avance bien.

La commission particulière du débat public doit recevoir dans les prochains jours la première version du dossier du débat.

3/ Projet de prolongement de l'autoroute A12.

M. CARRERE propose à la CNDP, qui la décide, la désignation de trois membres de sa commission particulière : Mme Elisabeth PELEKHINE, M. Francis BEAUCIRE, M. Pierre-Gérard MERLETTE.

VI – Questions diverses.

1/ Projet de LGV PACA.

M. MANSILLON et M. MARZOLF informent la Commission de la décision prise par le Conseil d'Administration de Réseau Ferré de France lors de sa séance d'hier : faisant référence aux enseignements du débat public et compte-tenu de l'importance des financements nécessaires à la réalisation du projet, Réseau Ferré de France a décidé d'approfondir la comparaison des différentes solutions possibles : la première pour réduire le plus possible la durée du trajet entre Nice et Paris (dit LGV Côte d'Azur) ; la deuxième desservant en chapelet les métropoles littorales (dit LGV des métropoles du sud) ; la troisième portant sur des liaisons régionales rapides appuyées sur le réseau existant (dit LGV des solutions alternatives).

Afin de répondre aux attentes exprimées au cours du débat, les études porteront aussi sur :

- les conditions du prolongement éventuel du projet vers l'Italie dans la continuité de « l'arc méditerranéen »,
- l'amélioration à court terme des dessertes régionales et du fret,
- la desserte du réacteur ITER à Cadarache.

2) Association pour le dialogue et la concertation entre les décideurs et les autres citoyens.

M. MANSILLON informe la Commission de la création de cette association qui a vocation à se transformer en fondation ; il a été invité, avec plusieurs membres de la CNDP, à l'assemblée générale constitutive le 29 Novembre ; M. BERGOUGNOUX a été élu membre du Conseil d'administration à titre personnel.

La CNDP sera invitée à participer à l'association et aura donc à en délibérer à une prochaine séance.

Le Président

Yves MANSILLON